



6ème Course – Départ : 14 h. 07

PRIX AERO-CONSTELLATION

Paris Simples, Couplé Ordre, Trio Ordre et Super 4.

(Classe 2.) - (Plat) - 18.000 - (9.000, 3.420, 2.520, 1.440, 720, 540, 360).

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas, depuis le 2 mai de cette année inclus, dans leurs trois dernières courses, gagné une Classe 2 et n'ayant pas, dans leurs deux dernières courses, reçu une allocation de 15.000. Poids : 56 k.1/2. Les chevaux ayant, depuis le 2 février de cette année inclus, reçu une allocation de 8.000 porteront 1 k.1/2 ; une allocation de 10.500, 2 k.1/2 ; une allocation de 14.000, 3 k.1/2.

Distance : 3.000 mètres

Table with columns: Propriétaires, Couleurs, Chevaux, Montes, Poids (1) Valeur, Origines + Eleveurs, Entraîneurs, Performances. Lists participants for the 6th race.

20 Engts -2 Eng. Suppl. - 7 forf. - 1 Annul. de part. - 4 N.D.P.

Arrivée : 1er 2e 3e 4e 5e 6e 7e 8e 9e 10e - Mutuel : G P - PJ : G P - Trio

7ème Course – Départ : 14 h. 42

PRIX DE L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU SUD-OUEST

Paris Simples, Couplés, Trio & Super 4.

(Maiden.) - (Plat) - 12.000 - (6.000, 2.400, 1.800, 1.200, 600).

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant pas reçu 3.000 en places recevront 2 k. L'Association des propriétaires du Sud-Ouest offrira une prime de 1.500 euros au propriétaire du cheval gagnant, sous réserve que le propriétaire soit membre de l'Association des propriétaires du Sud-Ouest.

Distance : 1.600 mètres

Table with columns: Propriétaires, Couleurs, Chevaux, Montes, Poids (1) Valeur, Origines + Eleveurs, Entraîneurs, Performances. Lists participants for the 7th race.

20 Engts -2 Eng. Suppl. - 3 forf. - 1 Annul. de part. - 7 N.D.P.

Arrivée : 1er 2e 3e 4e 5e 6e 7e 8e 9e 10e - Mutuel : G P - PJ : G P - Trio

8ème Course – Départ : 15 h. 17

PRIX DE NEXON

Paris Simples, Couplés, Trio, 2 sur 4 & Mini Multi.

Challenge ROYAL BARRIERE Deauville

(Classe 3.) - (Plat. - Cavaliers et Gentlemen-riders) - 10.000 - (5.000, 2.000, 1.500, 1.000, 500).

Pour tous chevaux de 4 ans et au-dessus, nés et élevés en France, n'ayant pas, cette année, reçu 14.000 en victoires et places. Poids : 65 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places cette année : 1 k. par 3.000 reçus. Pour Gentlemen-Riders et Cavaliers ; ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 2 k.

Distance : 2.400 mètres

Table with columns: Propriétaires, Couleurs, Chevaux, Montes, Poids (1) Valeur, Origines + Eleveurs, Entraîneurs, Performances. Lists participants for the 8th race.

32 Engts - 13 forf. - 2 Annul. de part. - 4 N.D.P.

Arrivée : 1er 2e 3e 4e 5e 6e 7e 8e 9e 10e - Mutuel : G P - PJ : G P - Trio

9ème Course – Départ : 15 h. 52

PRIX DU CASTELET

Paris Simples, Couplés, Trio, 2 sur 4, Multi & Quarté + Régional.

(Classe 4.) - (Plat. - Handicap de catégorie) - 12.000 - (6.000, 2.400, 1.800, 1.200, 600).

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus. Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 25 k.0 La référence de cette épreuve sera remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.0

Distance : 2.100 mètres

Référence : +35.

Table with columns: Propriétaires, Couleurs, Chevaux, Montes, Poids (1) Valeur, Origines + Eleveurs, Entraîneurs, Performances. Lists participants for the 9th race.

39 Engts - 8 forf. - 7 N.D.P. - 4 Elim.

Arrivée : 1er 2e 3e 4e 5e 6e 7e 8e 9e 10e - Mutuel : G P - PJ : G P - Trio

Le jumelé est enregistré gagnant et placé sur toutes les courses comportant au moins 8 partants. Les parieurs doivent conserver leurs récépissés du Pari Mutuel jusqu'à l'affichage des rapports officiels. Les paris sont payés aux divers guichets de paiement. Le paiement se poursuit pendant une demi-heure après l'arrivée de la dernière course. Les enjeux sur la ou les réunion(s) simultanée(s) seront enregistrés jusqu'à la clôture des paiements de la dernière course locale. Les guichets de Pari Mutuel fermeront au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la dernière course sur l'hippodrome. Ils peuvent également être payés pendant soixante jours à compter de leur mise en paiement sur les autres hippodromes connectés au système central du Pari Mutuel (Agen, Beaumont de Lomagne, La Teste et Pau) et dans la limite des heures prévues pour l'enregistrement des paris, dans les agences et les postes d'enregistrement du Pari Mutuel Urbain.

Les 6 dernières performances en France au maximum, figurant dans la colonne de droite, sont données à titre indicatif (performances définitives uniquement). Elles se lisent de gauche à droite en partant de la plus récente vers la plus ancienne. En cas de performances enregistrées sur plusieurs années, le changement d'année est indiqué entre parenthèses. Chiffre suivi de "m" : performance "trot monté" - chiffre suivi de "o" : performance d'obstacles 0 : non placé - D : disqualifié allures irrégulières. - G : disqualifié poteau galop. - A : arrêté. - R : dérobé (galop) ou requalifié (trot). - T : tombé. - Q : temps de qualification sur 1500 mètres pour les 2 ans inédit uniquement (trot).

Trot : \* : apprenti ou lad-jockey ayant gagné moins de 35 courses - \*\* : apprenti ou lad-jockey n'ayant gagné aucune course - áá cheval défermé - ácheval défermé des antérieurs - ícheval défermé des postérieurs. (1) Gains des chevaux communiqués à titre indicatif Galop : Æ : œillères - Ø : œillères australiennes - 1 : 1er engagement supplémentaire - 2 : 2ème engagement supplémentaire - Æ : jument ayant été saillie - ¥ : cheval né dans le 2ème semestre - ☆ : Régime étranger - Le suffixe en italique indique que le produit est assimilé aux chevaux nés et élevés en France. \* : Ordre du tirage au sort des places à la corde - ® : Chevaux couplés au Pari Mutuel - ® : Représentant d'un propriétaire autorisé temporairement à ne pas courir sous son nom, tout en conservant ses couleurs. - ▼ : propriétaire assujetti à la TVA - (s) : S.A.R.L. d'entraînement agréée par le Code des Courses. - K€ : Prix de réclamation en milliers d'euros. - ■ : Chevaux assujettis à une TVA spéciale - (A) : Cheval assimilé Pur sang. - (1) : Modification du poids porté par le cheval - Surcharges : a, 1 livre ; b, 2 livres ; c, 3 livres ; d, 4 livres. - Cheval en italique : Cheval temporairement interdit de courir dans un handicap.



PROCHAINES REUNIONS : MERCREDI 11 NOVEMBRE (PLAT - 13h30 - PREMIUM) - MERCREDI 18 NOVEMBRE (PLAT/OBSTACLE - 16H00 - PREMIUM)

